

## Charte de bonne utilisation

### 1. Respect des objets prêtés

Prenez soin des objets comme s'ils étaient les vôtres. Utilisez-les correctement en suivant les instructions de sécurité. Ne les prêtez pas à d'autres personnes.

### 2. Retour en bon état et responsabilité en cas de dommage

Nettoyez et remettez les objets en état après leur utilisation. Signalez tout dommage ou dysfonctionnement au propriétaire. En cas de dégât, vous êtes responsable du remplacement ou de la réparation de l'objet, en utilisant votre assurance responsabilité civile si nécessaire.

### 3. Respect des échéances et participation

Ramenez les objets dès la fin de leur utilisation. Si vous avez besoin de plus de temps, contactez le propriétaire. Aidez à maintenir et, si possible, enrichir la collection d'objets partagés.

### 4. Gratuité du partage

Les objets sont partagés gratuitement. N'hésitez pas à montrer votre gratitude avec un petit geste. Ce n'est pas obligatoire, mais c'est apprécié.

### 5. Accident et responsabilité

- Toute responsabilité du propriétaire est exclue, notamment en cas d'accident ou en cas d'utilisation non conforme. Vous êtes responsable de vérifier le bon état de l'objet prêté et de signaler tout défaut d'entretien à son propriétaire. Le cas échéant, renoncez à utiliser l'objet prêté. Vous êtes seul responsable de l'utilisation qui est faite de l'objet.
- Le partage étant réalisé dans un cadre strictement privé entre coopérateurs, la coopérative ou la régie n'interviendra en aucun cas dans ces partages et n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

Merci de respecter cette charte pour le bien de tous. En cas de conflit, parlez-en pour trouver une solution ensemble. En suivant ces principes, tout le monde pourra profiter des ressources partagées par les coopérateurs et les coopératrices de manière respectueuse et responsable.

./.

informations  
communications